

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01059 Numéro SIREN : 507 538 924 Nom ou dénomination : A6 MEDIA
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 14761

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société:			Adresse du siège social:			
SAS A6 MEDIA			1749 B ROUTE DE COUSTELET			
SIRET	5	0	7	5	3	8
	9	2	4	0	0	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:			
REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:						
			SIRET			
B ACTIVITE						
Activités exercées	CONSEIL AFFAIRES			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		5 994	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%						
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)						
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre						
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom		
				NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre						
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom		
				NIF		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
						C E G I D
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:			
SAS C2A SERVICES 391 QUARTIER SAINT JEAN RN 7 13670 ST ANDIOL Tél: 06.66.50.62.14			Tél:			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	08/06/2022	Lieu CABRIERES D'AVIGNON
				Qualité et nom du signataire: JUNIK Pascal, Président		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)						

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2022						
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d						
Montant des distributions										e						
autres que celles visées en (a),										f						
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g						
										h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j						
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
							à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1			2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembour-sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-sements. 8	
J DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																
REMUNERATIONS																
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																
MVLT réalisée au cours de l'exercice																
MVLT restant à reporter																
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1749 B ROUTE DE COUSTELET

84220 CABRIERES D'AVIGNON

Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 507538924000030

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 131122021		N-1 131122020			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 185	AU	20 043	20 142	29 232		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	855	BI		855	855		
	TOTAL (II)		BJ	41 040	BK	20 043	20 997	30 087	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 309	BY		10 309	12 511		
	Autres créances (3)	BZ	2 594	CA		2 594	6 566		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			8 000		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	96 608	CG		96 608	117 397		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	466	CI		466	2 094		
	TOTAL (III)	CJ	109 976	CK		109 976	146 568		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	151 016	1A	20 043	130 972	176 655		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	855	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

* Des modifications concernant cette rubrique sont données dans le bulletin n° 2023
Dossier N° A6MEDI en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40...000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	30 180	2 398
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 808	31 582
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	110 989	74 180
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		65 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2	2
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 915	
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 158	28 369
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 120	9 103
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 789	
	TOTAL (IV)	EC	19 984	102 475
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	130 972	176 655
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 984	102 475
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Désignation de l'entreprise :SAS A6 MEDIA

Néant

*

CADRE A

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice1

Augmentations

Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence2

Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste3

INCORP.

Frais d'établissement et de développementTOTAL I

CZ

D8

D9

Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II

KD

KE

KF

CORPORELLES

Terrains

KG

KH

KI

Constructions

Sur sol propre

Dont Composants

L9

KJ

KK

KL

Sur sol d'autrui

Dont Composants

M1

KM

KN

KO

Installations générales, agencements et aménagements des constructions *

Dont Composants

M2

KP

KQ

KR

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Dont Composants

M3

KS

KT

KU

Autres immobilisations corporelles

Installations générales, agencements aménagements divers *

KV

3 521

KW

KX

Matériel de transport *

KY

44 831

KZ

LA

1 483

Matériel de bureau et mobilier informatique

LB

2 631

LC

LD

Emballages récupérables et divers *

LE

LF

LG

Immobilisations corporelles en cours

LH

LI

LJ

Avances et acomptes

LK

LL

LM

TOTAL III

LN

50 983

LO

LP

1 483

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

8G

8M

8T

Autres participations

8U

8V

8W

Autres titres immobilisés

1P

1R

1S

Prêts et autres immobilisations financières

1T

855

1U

1V

TOTAL IV

LQ

855

LR

LS

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

ØG

51 838

ØH

ØJ

1 483

CADRE B

IMMOBILISATIONS

Diminutions

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice3

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

par virement de poste à poste1

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence2

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice4

INCORP.

Frais d'établissement et de développementTOTAL I

IN

CØ

DØ

D7

Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II

IO

LV

LW

1X

CORPORELLES

Terrains

IP

LX

LY

LZ

Constructions

Sur sol propre

IQ

MA

MB

MC

Sur sol d'autrui

IR

MD

ME

MF

Inst. gales, agencts et am. des constructions

IS

MG

MH

MI

Installations techniques, matériel et outillage industriels

IT

MJ

MK

ML

Autres immobilisations corporelles

Inst. gales, agencts, aménagements divers

IU

MM

3 521

MN

3 521

MO

3 521

Matériel de transport

IV

12 282

MP

34 033

MQ

34 033

MR

34 033

Matériel de bureau et informatique, mobilier

IW

2 631

MS

2 631

MT

2 631

MU

2 631

Emballages récupérables et divers *

IX

MV

MW

MX

Immobilisations corporelles en cours

MY

MZ

NA

NB

Avances et acomptes

NC

ND

NE

NF

TOTAL III

IY

12 282

NG

40 185

NH

40 185

NI

40 185

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

IZ

ØU

M7

ØW

Autres participations

IO

ØX

ØY

ØZ

Autres titres immobilisés

I1

2B

2C

2D

Prêts et autres immobilisations financières

I2

855

2E

855

2F

855

2G

855

TOTAL IV

I3

855

NJ

855

NK

855

2H

855

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

I4

12 282

ØK

41 040

ØL

41 040

ØM

41 040

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes

Dossier N° A6MEDI en Euros.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B		
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL		
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 559	QE	882	QF		QG	2 441
immobilisations	Matériel de transport	QH	23 736	QI	4 521	QJ	11 993	QK	16 264
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	680	QM	658	QN		QO	1 338
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	25 975	QV	6 061	QW	11 993	QX	20 043
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	25 975	QP	6 061	QQ	11 993	QR	20 043

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM					NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Déclaration de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

Z1

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'un an

3

14 223

VU

14 223

VV

RENVOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VD

VE

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

VG

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

Personnel et comptes rattachés

8C

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

8E

VW

VX

VQ

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)

8K

Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *

Z2

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

RENVOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VJ

VK

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° A6MEDI en Euros.

Attestation de présentation des comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1																		
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WA	36 808																
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					WB											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG					XE											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA					(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB																
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					XW											
	Amendes et pénalités				WJ					Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY																	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	7 306																
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7					K7										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %										I8																	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												WN																		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *												Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WO								
																	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			XR									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												WQ																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y1																		
												Y3																		
										TOTAL I		WR	44 114																	
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS																		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT																		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV																	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WH																	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WP																	
	Régime des sociétés mères et des filiales *												WW																	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :												(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XB												
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												I6																	
													WZ																	
													XA																	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZX																	
	Majoration d'amortissement *												ZY																	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XD													
							Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			XF													
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC																		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC																		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS																		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9					Créance dégagee par le report en arriere du déficit				ZI					XG								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2																		
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH																
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								{		bénéfice (I moins II)		XI	44 114		ZL			XJ												
								{		déficit (II moins I)																				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																		XL												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	44 114		XO															

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	4 617
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA															Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	3 800												
					- Autres réserves	ZD	27 782													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	31 582		Dividendes		ZE													
					Autres répartitions		ZF													
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau		ZG													
	TOTAL I	OF	31 582			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	31 582											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				
Exercice N :															Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 994								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	11 052		11 094						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 875		1 996						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	11 776		6 729						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	29 595		30 908						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	55 298		52 720						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 206		1 264						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)										YZ	889		4 676						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 095		5 940						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	32 399		37 602						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	11 131		10 092						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*										OB	43 243								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL															
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC															
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO															
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF															
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ																	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	RENAULT CLIO DCI	11 865	11 865		
	2	RENAULT MEGANE CE	417	128		289
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				(10)				
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)	
I - Immobilisations *	1	417	417					
	2	417	128	128				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))			545				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11))				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A6 MEDIA					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021			et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
					1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :					YP	2
dont apprentis					YF	
dont handicapés					YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	157 373
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL	545
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT	
TOTAL 1					OX	157 918
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	43
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	
Subventions d'exploitation reçues					OF	
Variation positive des stocks					OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	7 464
TOTAL 2					OM	7 507
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats					ON	
Variation négative des stocks					OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	44 846
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY	
TOTAL 3					OJ	44 854
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	120 571
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	120 571
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	157 918	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	
Période de référence			GY		GZ	
Date de cessation					HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 0 7 5 3 8 9 2 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A6 MEDIA

ADRESSE (voie) 1749 B ROUTE DE COUSTELET

CODE POSTAL 84220 VILLE CABRIERES D'AVIGNON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JUNIK Prénom(s) Pascal

Nom marital % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 3 200

Naissance : Date 290367 N° Département 84 Commune CAVAILLON Pays FR

Adresse : N° 736 Voie ROUTE DU COUSTELET

Code postal 84220 Commune CABRIERES-D'AVIGNON Pays FR

Titre (2) Mme Nom patronymique BOYER Prénom(s) Gwénaëlle

Nom marital JUNIK % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date 200982 N° Département 13 Commune MARIGNANE Pays FR

Adresse : N° 736 Voie ROUTE DU COUSTELET

Code postal 84220 Commune CABRIERES-D'AVIGNON Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges Constatées d'Avance			465.79
31/12/2021 BIL CCA ASSURANCES AU 31/12/21	465.79		
COMPTES DE PASSIF			
48700000 Produits Constatés d'Avance			3 789.09
31/12/2021 BIL PCA CLTS DIVERS AU 31/12/21		3 789.09	
42820000 Prov. / Congés à Payer			4 111.89
01/01/2021 AN S.A.N.		5 242.45	
01/01/2021 BIL EXT. PROV./CP 31/12/20	2 799.11		
31/12/2021 BIL Provisions pour congés payés		1 668.46	
43820000 Prov. Charges / Congés à Payer			505.04
31/12/2021 BIL Provisions pour congés payés		505.04	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67110000 Intérêts moratoires/pénalités			54.33
31/12/2021 OD Intérêts moratoires/pénalités	54.33		
67200000 Charges sur Ex. Antérieurs			1 147.50
01/01/2021 OD AB GESTION REGUL. RBT	905.00		
31/12/2021 OD AB GESTION REGUL. CH LOC 18à2	242.50		
67520000 VNC IMMO. CORPORELLES			288.67
31/12/2021 OD Cession / Rebut au 31/12/2021	288.67		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77200000 Produits sur Ex. Antérieurs			7 464.09
01/01/2021 BIL EXT. POULAILLERS PROV 31.12.1		2 000.00	
01/01/2021 BIL ANNUL. FNP Me CHICHEL		400.00	
01/01/2021 OD AB GESTION REAFFECTATION		923.00	
01/01/2021 OD URSSAF REGUL. 4E TR 20		68.80	
01/01/2021 OD POLE EMPLOI REGUL. APPR		1 925.00	
01/01/2021 OD REGUL. PROV. TA/FPC 2020		1 217.19	
31/12/2021 OD ORANGE BUSINESS REGUL. 2020		597.10	
31/12/2021 OD RBT SEFB ST GILLES		333.00	
77520000 Cession immo. Corporelle			833.34
31/12/2021 OD Cession immo. Corporelle		833.34	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 141.57	29 232.47	9 090.90-	31.10-
21810000	Installations Générales	3 521.29	3 521.29		
21820000	Matériel de Transport	34 032.77	49 055.67	15 022.90-	30.62-
21830000	Matériel Bureau & Informatique	2 630.94	2 630.94		
28181000	Amort. Installations Générales	2 441.00-	1 559.00-	882.00-	56.57-
28182000	Amort. Matériel de Transport	16 264.43-	23 736.43-	7 472.00	31.48
28183000	Amort. Matériel Bureau & Info.	1 338.00-	680.00-	658.00-	96.76-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		855.00	855.00		
27520000	Caution Loyer	855.00	855.00		
Total II		20 996.57	30 087.47	9 090.90-	30.21-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		10 308.60	12 511.12	2 202.52-	17.60-
41100000	Clients	10 308.60	12 511.12	2 202.52-	17.60-
AUTRES CREANCES		2 593.67	6 566.14	3 972.47-	60.50-
40100000	Fournisseurs	1 058.93		1 058.93	
43780000	Tickets Restaurants	283.67	344.97	61.30-	17.77-
44400000	Etat impôts sur les bénéfices	1 055.00	4 809.00	3 754.00-	78.06-
44566320	TVA déductible 20%	196.07		196.07	
44567000	Crédit de TVA à Reporter		760.00	760.00-	100.00-
44586000	TVA S/ Factures Non Parvenues		652.17	652.17-	100.00-
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, NON VERSE			8 000.00	8 000.00-	100.00-
45620000	Apporteurs Capital appelé non		8 000.00	8 000.00-	100.00-
DISPONIBILITES		96 607.81	117 396.74	20 788.93-	17.71-
51220000	Crédit Agricole	96 607.81	117 396.74	20 788.93-	17.71-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		465.79	2 093.79	1 628.00-	77.75-
48600000	Charges Constatées d'Avance	465.79	2 093.79	1 628.00-	77.75-
Total III		109 975.87	146 567.79	36 591.92-	24.97-
TOTAL GENERAL		130 972.44	176 655.26	45 682.82-	25.86-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAL	40 000.00	40 000.00		
10120000 Capital Souscrit appelé non ve		8 000.00	8 000.00-	100.00-
10130000 Capital Social Appelé Versé	40 000.00	32 000.00	8 000.00	25.00
RESERVE LEGALE	4 000.00	200.00	3 800.00	NS
10610000 Réserve Légale	4 000.00	200.00	3 800.00	NS
AUTRES RESERVES	30 180.46	2 398.43	27 782.03	NS
10680000 Autres réserves	30 180.46	2 398.43	27 782.03	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	36 808.13	31 582.03	5 226.10	16.55
Total I	110 988.59	74 180.46	36 808.13	49.62
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		65 000.00	65 000.00-	100.00-
16430000 Emprunt PGE		65 000.00	65 000.00-	100.00-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2.01	2.01		
45500003 Associés - C/C JUNIK Pascal	2.01	2.01		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 914.53		2 914.53	
40100000 Fournisseurs	2 914.53		2 914.53	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 158.38	28 369.34	17 210.96-	60.67-
42100000 Personnel - Rémunérations Dues		316.19	316.19-	100.00-
42820000 Prov. / Congés à Payer	4 111.80	5 242.45	1 130.65-	21.57-
43100000 Urssaf	3 985.00	10 634.95	6 649.95-	62.53-
43710000 Prévoyance MEDERIC	49.89	164.76	114.87-	69.72-
43730000 Retraite AGRR	586.83	1 483.73	896.90-	60.45-
43750000 Mutuelle EOVI MCD		1 797.92	1 797.92-	100.00-
43760000 Taxe d'Apprentissage	197.84	449.87	252.03-	56.02-
43770000 Formation Professionnelle	233.98	1 999.81	1 765.83-	88.30-
43820000 Prov. Charges / Congés à Payer	505.04	2 359.09	1 854.05-	78.59-
44210000 Prélèvement A la Source		23.40	23.40-	100.00-
44551000 TVA à décaisser	1 488.00		1 488.00	
44566320 TVA déductible 20%		3 897.17	3 897.17-	100.00-
AUTRES DETTES	2 119.84	9 103.45	6 983.61-	76.71-
41100000 Clients		8 143.72	8 143.72-	100.00-
46710001 Notes de Frais Collectif	2 119.84	959.73	1 160.11	120.88
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 789.09		3 789.09	
48700000 Produits Constatés d'Avance	3 789.09		3 789.09	
Total IV	19 983.85	102 474.80	82 490.95-	80.50-
TOTAL GENERAL	130 972.44	176 655.26	45 682.82-	25.86-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	10 709.47	2 290.87	8 418.60	367.48
70701922 Ventes marchandises à 20 %	10 709.47	2 290.87	8 418.60	367.48
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	146 663.91	180 510.17	33 846.26-	18.75-
70600022 Prestations de services	146 663.91	180 510.17	33 846.26-	18.75-
Chiffre d'affaires NET	157 373.38	182 801.04	25 427.66-	13.91-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		16 555.61	16 555.61-	100.00-
79100000 Transferts de charges		56.00	56.00-	100.00-
79170000 Aide activité partielle		16 499.61	16 499.61-	100.00-
AUTRES PRODUITS	42.73	20.22	22.51	111.33
75800000 Produits de gestion courante	42.73	20.22	22.51	111.33
Total des Produits d'exploitation	157 416.11	199 376.87	41 960.76-	21.05-
ACHATS DE MARCHANDISES		1 396.27	1 396.27-	100.00-
60700000 Achats de marchandises Exo.		311.15	311.15-	100.00-
60702000 Achats marchandises 20%		1 085.12	1 085.12-	100.00-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	55 298.25	52 720.28	2 577.97	4.89
60410000 Entretien des locaux		1 024.89	1 024.89-	100.00-
60420000 Frais d'hébergement		361.44	361.44-	100.00-
60500000 Achats Matériel, Equipements,		607.49	607.49-	100.00-
60610000 Eau		196.49	196.49-	100.00-
60611000 Electricité	575.68	624.29	48.61-	7.79-
60612000 Gaz	590.23	269.77	320.46	118.79
60621000 Carburant	1 496.07	1 823.78	327.71-	17.97-
60630000 Fourn. Entretien, Petit Equip.	4 467.04	5 525.59	1 058.55-	19.16-
60640000 Fournitures administratives	337.75	307.86	29.89	9.71
61300000 Locations	10 452.00	11 094.00	642.00-	5.79-
61400000 Charges locatives	600.00		600.00	
61510000 Entretien/Réparation Véhicules	291.58	879.66	588.08-	66.85-
61520000 Entretien Locaux	2 053.00	562.40	1 490.60	265.04
61560000 Télésurveillance	361.43		361.43	
61600000 Assurances Véhicules	3 031.77	2 824.37	207.40	7.34
61610000 Assurances prêt		16.32	16.32-	100.00-
61630000 Assurance MR/RC	545.41	992.18	446.77-	45.03-
61810000 Abonnement Amazon Prime		50.00	50.00-	100.00-
62220000 Commissions et courtages	11 775.97	6 729.32	5 046.65	74.99
62260000 Honoraires comptables	2 129.01	1 592.00	537.01	33.73
62261000 Honoraires juridiques		400.00	400.00-	100.00-
62270000 Frais d'actes et contentieux	746.31	3.53	742.78	NS
62300000 Publicité	426.02	969.26	543.24-	56.05-
62340000 Cadeaux à la clientèle	1 558.74	4 054.17	2 495.43-	61.55-
62370000 Publication		99.00	99.00-	100.00-
62380000 Dons couraNTS		280.00	280.00-	100.00-
62410000 Frais de port sur Achats	48.00		48.00	
62500000 Déplacements (Train/Avion)	1 548.06	2 147.60	599.54-	27.92-
62510000 Missions (Repas/Hébergement)	768.20	34.82	733.38	NS
62520000 Parking	1.00		1.00	
62530000 Autoroute	150.73	1 090.94	940.21-	86.18-
62540000 Indemnités Kilométriques	1 214.19	409.96	804.23	196.17
62541000 Divers		18.33	18.33-	100.00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
62570000	Réceptions	3 344.95	2 623.91	721.04	27.48
62600000	Frais Postaux	127.20	108.84	18.36	16.87
62620000	Téléphonie	5 906.76	4 468.64	1 438.12	32.18
62700000	Services bancaires	691.15	480.60	210.55	43.81
62710000	Autres Frais		48.83	48.83	100.00
62810000	Cotisation/Abonnement	60.00		60.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		2 094.80	5 939.74	3 844.94	64.73
63120000	Taxe d'Apprentissage	294.05	449.87	155.82	34.64
63130000	Formation Professionnelle	324.99	1 854.95	1 529.96	82.48
63511000	Cotisation Foncière (CFE)	1 206.00	1 264.00	58.00	4.59
63540000	Cartes Grises	269.76	2 370.92	2 101.16	88.62
SALAIRES ET TRAITEMENTS		45 727.31	78 970.90	33 243.59	42.10
64110000	Salaires et appointements	39 188.99	67 883.42	28 694.43	42.27
64120000	Prov. / Congés à Payer	1 130.65	220.67	1 351.32	612.37
64130000	Primes et gratifications	3 553.60	8 159.83	4 606.23	56.45
64131000	Prime pouvoir d'achat	3 000.00		3 000.00	
64132000	Prime Exceptionnelle	500.00		500.00	
64141000	Rupture conventionnelle	615.37		615.37	
64170000	Rupture conventionnelle Exo.		2 706.98	2 706.98	100.00
CHARGES SOCIALES		10 920.06	17 387.98	6 467.92	37.20
64510000	Cotisations URSSAF	6 994.82	8 859.48	1 864.66	21.05
64512000	Prov. Charges/Congés à Payer	2 359.09	1 173.55	3 532.64	301.02
64520000	Cotisations Mutuelle EOV I MCD	365.70	1 506.88	1 141.18	75.73
64530000	Cotisations Retraite AGRR	1 432.37	1 878.90	446.53	23.77
64550000	Cotisations Prév. MEDERIC	191.96	285.57	93.61	32.78
64740000	Tickets Restaurants	1 886.40	3 105.60	1 219.20	39.26
64750000	Médecine du travail/Pharmacie	407.90	578.00	170.10	29.43
64760000	Cadeaux Personnel Exo.	2 000.00		2 000.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		6 061.00	3 842.43	2 218.57	57.74
68112000	Dot/amort. immob. corporelles	6 061.00	3 842.43	2 218.57	57.74
AUTRES CHARGES		7.49	1 036.48	1 028.99	99.28
65800000	Charges de gestion courante	7.49	1 036.48	1 028.99	99.28
Total des Charges d'exploitation		120 108.91	161 294.08	41 185.17	25.53
Résultat d'exploitation		37 307.20	38 082.79	775.59	2.04
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			1.08	1.08	100.00
66100000	Charges d'intérêts		1.07	1.07	100.00
66880000	Ecart de conversion Euro		0.01	0.01	100.00
Total des Charges financières			1.08	1.08	100.00
Résultat financier			1.08	1.08	100.00
Résultat courant avant impôts		37 307.20	38 081.71	774.51	2.03

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	7 464.09		7 464.09	
77200000 Produits sur Ex. Antérieurs	7 464.09		7 464.09	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	833.34		833.34	
77520000 Cession immo. Corporelle	833.34		833.34	
Total des Produits exceptionnels	8 297.43		8 297.43	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 201.83	15.82	1 186.01	NS
67110000 Intérêts moratoires/pénalités	54.33	15.82	38.51	243.43
67200000 Charges sur Ex. Antérieurs	1 147.50		1 147.50	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	288.67	910.86	622.19-	68.31-
67500000 VNC éléments d'actif cédés		910.86	910.86-	100.00-
67520000 VNC IMMO. CORPORELLES	288.67		288.67	
Total des Charges exceptionnelles	1 490.50	926.68	563.82	60.84
Résultat exceptionnel	6 806.93	926.68-	7 733.61	834.55
IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 306.00	5 573.00	1 733.00	31.10
69500000 Impôts sur les bénéfices	7 306.00	5 573.00	1 733.00	31.10
Total des produits	165 713.54	199 376.87	33 663.33-	16.88-
Total des charges	128 905.41	167 794.84	38 889.43-	23.18-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	36 808.13	31 582.03	5 226.10	16.55

A6 MEDIA

SARL au capital de 40 000 €

Siège Social : 1749 bis Route de Coustelet 84220 CABRIERES D'AVIGNON

RCS AVIGNON 507 538 924

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à neuf heures, les associés de la SARL "A6 MEDIA" au capital de 40 000€, divisé en 4 000 parts, se sont réunis en Assemblée Générale mixte, au siège social sis 1749 bis route de Coustelet 84220 CABRIERES D'AVIGNON, sur convocation régulière faite par la Gérance.

Il ressort de la feuille de présence que sont présents :

- **Monsieur Pascal JUNIK**, trois mille deux cents parts, ci 3 200 Parts
- **Madame Gwenaëlle BOYER JUNIK**, huit cents parts, ci 800 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital, ci 4 000 Parts

Monsieur JUNIK Pascal en sa qualité de Gérant préside l'Assemblée et met à sa disposition les documents suivants :

- ☒ Le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe de l'exercice 2021,
- ☒ Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- ☒ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- ☒ La feuille de présence,
- ☒ Les textes des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président, constatant que les 4 000 parts, composant le capital social sont représentées, déclare l'Assemblée régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement. Il rappelle également que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et examen du rapport de gestion établi par la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021 et du rapport spécial sur les conventions liées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 (distribution de Dividendes), quitus à la Gérance,
- Approbation de l'état des comptes courants au 31/12/2021,
- Rémunération de la Gérance,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la Gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et déclare la discussion ouverte.

Il est rappelé, par le Président, que les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le

eb
pr

revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé "Flat Tax") de 12.80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17.20%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Il est également rappelé, par le Président, que les dividendes éligibles peuvent être taxés à la source au taux de 12.80% avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué. Le Président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50 000€ (associé célibataire) ou 75 000€ (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17.20% de prélèvements sociaux.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pris connaissance des comptes annuels afférents audit exercice et comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, l'Assemblée Générale les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, quitus entier et sans réserve est donné à la Gérance pour sa gestion de la société au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la Gérance, l'Assemblée Générale décide, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 36 808.13 €, de l'affecter en totalité de la manière suivante :

- Une somme de 36 808.13€ aux parts sociales, à titre de dividendes, soit, par part, une somme de 9.20 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux de 17.20%.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre des dividendes correspondants aux trois précédents exercices ont été les suivants :

GBS
PT

Dates de clôture	Dividendes globaux éligibles à ...		Revenus non éligibles
	... l'abattement 40%	... la Taxe Flax	
31/12/2020	27 782.03 €		
31/12/2019		70 882.05 €	
31/12/2018	69 432.14 €		

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

ETAT DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES

(Extrait du Grand Livre)

Associés	Capital social détenu*	Comptes associés au 31/12/21	Intérêts/Comptes courants	% de Parts
M. JUNIK	3200 PP	2.01 €	0 €	80
Mme BOYER-JUNIK	800 PP	0 €	0 €	20

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus, les associés approuvent l'état de leur compte courant respectif.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale prend acte que le Gérant n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés présents et reproduit sur le registre des décisions.

Monsieur JUNIK Pascal
Gérant,



Mme BOYER-JUNIK Gwenaëlle
Associée

